



UNIVERSITÉ ÉVRY
PARIS-SACLAY

Université d'Évry
Direction des Affaires Financières
Pôle achats et marchés publics
Bâtiment Île-de-France
23 boulevard François Mitterrand
91025 Évry-Courcouronnes Cedex

Université d'Évry Val d'Essonne
Direction du Patrimoine et des Moyens
Généraux

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE SERVICES

Maitrise d'œuvre pour la construction du Learning Center de l'Université d'Évry Paris-Saclay

Règlement du concours (RC) des candidatures

Concours n°	25.031
Date limite de remise des candidatures	19/08/2025 à 8:00
Procédure de passation	Concours restreint (Article R2162-15 - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Université d'Evry Val d'Essonne

Direction du Patrimoine et des Moyens Généraux

Représentant : Vincent BOUHIER Président de l'Université d'Evry Paris-Saclay

Adresse : Université d'Evry Paris-Saclay

Bâtiment Île-de-France

23 boulevard François Mitterrand

Évry-Courcouronnes Cedex

91025 Évry-Courcouronnes Cedex

Téléphone : 01.68.47.70.70

Site internet : <https://www.univ-evry.fr/>

La personne en charge du dossier est : Marie DHOSPITAL

■ Contenu de la mission :

L'attributaire se verra attribuer les missions de base de MOE et éventuellement d'autres missions définies au stade des offres.

Le contenu des éléments de mission confiés au titulaire est fixé au titre III du livre IV de la partie 2 du code de la commande publique ainsi que dans l'arrêté du 22 mars 2019 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Maitrise d'œuvre pour la construction du Learning Center de l'Université d'Evry Paris-Saclay**

L'université d'Evry Paris-Saclay a engagé sa propre transition écologique, et souhaite inscrire le nouveau Learning Center dans une politique de Construction Durable, dont l'un des objectifs est l'exemplarité en termes d'empreinte carbone et de construction biosourcée.

La politique de « Construction Durable » s'appuie sur le guide établi par la région Ile de France pour les établissements de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'apprentissage. Cette politique s'appuie sur 5 axes :

- *Un stratégie patrimoniale durable ;*
- *Une démarche de projet durable ;*
- *Un projet inscrit dans son territoire, adapté aux transitions ;*
- *Un projet sobre en ressources, à impact positifs ;*
- *Un projet qualitatif, confort d'usage et santé.*

Construction d'un bâtiment Learning Center RdC à R+2 (environ 5165 m2 de SDP) et son gymnase enterré, attenant à la Bibliothèque Universitaire, à Évry-Courcouronnes pour un montant de travaux d'environ 13 M€HT.

Ce futur bâtiment ouvrira au public en septembre 2028.

Les compétences exigées du titulaire sont les suivantes :

- *Architecture*
- *Economie de la construction*
- *Structure*
- *Géotechnique, terrassement et fondations*
- *Ingénierie génie climatique et optimisation énergétique : traitement d'air, traitement d'eau, courants forts et faibles, chauffage, climatisation, ventilation...*

- Ingénierie de la performance énergétique du bâtiment et démarche environnementale / bas carbone / développement durable
- Fluides
- Acoustique
- Ingénierie des Systèmes de Sécurité Incendie
- VRD
- Compétence en Ordonnancement - Planification - Coordination (OPC) d'exécution courante

Code CPV	Libellé CPV
71222000-0	Services d'architecte pour la conception d'ouvrages extérieurs

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Maitrise d'œuvre pour la construction du Learning Center de l'Université d'Evry Paris-Saclay
 Acheteur	Université d'Evry Paris-Saclay
 Type de contrat	Marché ordinaire de services
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Université d'Evry Paris-Saclay 23 Boulevard François Mitterrand - 91025 Evry-Courcouronnes
 Délai	60 mois
 Développement durable	Clause environnementale
 Variation des prix	Fermes
 Nature des prix	Prix forfaitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Concours restreint (Article R2162-15 - Code de la commande publique).

■ Planning prévisionnel de la consultation* :

 Publication de la consultation	juillet2025
 Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de la candidature par le candidat	août 2025
 Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	août 2025
 Analyse des candidatures, demandes de précisions éventuelles	août septembre 2025
 Classement des candidatures	septembre 2025

*Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.

■ **Modifications de détail :**

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer **au plus tard 6 jours** avant la date limite de remise des candidatures des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Sans objet.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

3. COMPOSITION DU JURY

Le jury du concours est composé des membres suivants :

Trois représentants de l'Université, un représentant de la Ville, un représentant de la Région, un représentant du Département, un représentant du Rectorat, un représentant du Ministère, 4 architectes ou BET.

4. ORGANISATION DU CONCOURS

Le présent concours est un concours restreint organisé après une sélection de candidats dans les conditions définies aux articles R.2162-15 à R.2162-21 du code de la commande publique et aux articles 3,4.1 et 8 du présent règlement du concours.

Il est rappelé que ne peuvent concourir et participer aux missions de maîtrise d'œuvre, directement ou indirectement, les personnes ayant pris part à l'organisation et au déroulement du concours, les membres de leur famille, ainsi que leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs.

Il est possible de participer au concours en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Après ouverture par le gestionnaire de l'anonymat (service Achats et Marchés Publics de l'Université, les prestations remises par les candidats qui auront été sélectionnés pour participer au concours sont enregistrées et le respect de l'anonymat est vérifié. L'acheteur organise l'analyse préalable des prestations destinée à préparer le travail du jury ; Il constitue pour ce faire une commission technique dont les membres sont distincts des membres du jury.

Le jury procédera ensuite à l'examen des prestations anonymes remises par les concurrents

Le jury vérifiera la conformité des prestations au règlement du concours

Le jury identifiera:

- les prestations incomplètes ou présentant des pièces en excès ;
- les prestations ne répondant pas au programme ;
- les prestations arrivées hors délais.

Le jury entendra le rapporteur de la commission technique ayant procédé à l'analyse préalable des prestations destinée à préparer le travail du jury.

En cas de partage des voix, le président a voix prépondérante.

Le jury dresse un procès-verbal dans lequel il relate les circonstances de son examen, formule un avis motivé par lequel il propose un classement des prestations fondé sur les critères mentionnés à l'article 5 ci-dessous et consigne, s'il y a lieu ses observations et tout point nécessitant des éclaircissements. Le jury pourra ensuite inviter les candidats à répondre aux questions qu'il a consignées dans le PV afin de clarifier tel ou tel aspect d'un projet. Dans cette hypothèse, un procès-verbal complet du dialogue qui sera mis en œuvre sera établi.

Au vu de ces procès-verbaux et de l'avis du jury, l'acheteur choisit le ou les lauréats, avec lesquels il engagera des négociations en vue de conclure un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article R.2122-6 du code de la commande publique.

Si le jury s'estime dans l'impossibilité d'opérer un classement des projets ou de départager deux projets, alors dans cette hypothèse, le maître d'ouvrage se réservera, en tant que de besoin, la possibilité de mettre en place un second tour.

Des prestations complémentaires pourront alors être demandées aux candidats dans un délai déterminé. Une prime complémentaire sera alors prévue au regard des éléments complémentaires souhaités par le maître d'ouvrage. Le jury se réunira à nouveau pour examiner les compléments demandés.

L'anonymat devra alors être préservé jusqu'à l'issue de ce second tour.

5. CONTENU ET RETRAIT DU DCE DE LA CANDIDATURE

■ Pièces du DCE

- Le RC
- Le pré-programme
- Le cadre de réponse présentation
- Le cadre de réponse excel tableau des candidatures
- La fiche entreprise
- Lettre de candidature (DC1)
- Déclaration du candidat (DC2)

■ Retrait du DCE

L'acheteur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats téléchargeront les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par l'acheteur, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard .zip (lisibles par les logiciels Winzip, Quickzip ou winrar par exemple)
- Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader)
- Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : word de Microsoft, Wordperfect, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- .docx ou .xlsx ou .pptx (lisibles par l'ensemble Microsoft Office, Open office, ou encore la visionneuse de Microsoft....)

- Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, Free DWG Viewer d'Informative Graphics, ...)

Tous les logiciels requis peuvent être téléchargés gratuitement sur le profil d'acheteur.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil d'acheteur. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à se rapprocher du pôle achats et marchés publics de l'Université.

6. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

La phase candidature permettra à l'acheteur de sélectionner les candidats admis à concourir.

Les candidats ou chaque membre de l'équipe candidate auront à produire dans un pli cacheté, les pièces nécessaires à la sélection des candidatures définies dans l'avis de concours intégrées dans une enveloppe « intérieure » également cachetée.

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes :

1/. Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.

La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est concourir, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Le seul dépôt de la candidature vaut engagement du candidat à signer ultérieurement l'acte d'engagement du marché qui lui serait attribué dans le délai de validité des offres. Tout défaut de signature, retard ou réticence expose l'auteur de l'offre à une action en responsabilité

2/. Une déclaration sur l'honneur (cf. modèle ci-joint) attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Comme la lettre de candidature, la déclaration sur l'honneur n'a pas à être signée par le candidat ou par chacun des membres d'un groupement le cas échéant. Elle sera signée au stade de la sélection des candidats admis à concourir par les seuls candidats retenus (candidat seul ou ensemble des cotraitants en cas de groupement).

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent informer sans délai l'acheteur de tout changement de situation, au cours de la procédure de passation ainsi d'ailleurs qu'au cours de l'exécution du marché, qui les placeraient dans un des cas d'interdiction de soumissionner ayant pour effet de les exclure d'un marché public.

3/. Les pièces définies ci-dessous permettant la vérification de leur aptitude à exercer l'activité professionnelle, de leurs capacités économique et financière, de leurs capacités techniques et professionnelles :

- Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

- Capacité d'exercer le métier d'architecte : attestation d'inscription à un tableau régional à l'ordre des architectes, ou pour les architectes étrangers la preuve d'une autorisation d'exercice dans leur pays d'origine (cf. Loi 77-2 du 3 janvier 1977) ;
- Inscription du candidat à un registre professionnel, pour l'activité des bureaux d'études fluides, électricité, structure, coordonnateur SSI, VRD, OPC..., dont l'attestation ne sera uniquement exigée que des seuls candidats admis à remettre des prestations.

- Capacité économique et financière :

- L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles

- Capacités techniques et professionnelles :

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- L'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de conception, d'études, de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché
- L'Indication des noms et qualifications professionnelles et expériences pertinentes des personnes physiques qui seront chargées de l'exécution du marché public dans l'équipe dédiée
- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
- Des références de moins de 5 ans. Il est demandé un total de 5 références : 3 références de l'architecte et 2 références en optimisation énergétique. Le candidat devra remplir le cadre Excel d'analyse des candidatures ainsi que le power point de présentation des références

Nb : les 5 références présentées dans le Excel devront être identiques à celles présentées dans le power point. En cas de contradiction, ce sont celles du Excel qui feront foi.

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par l'acheteur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

7. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

L'acheteur sélectionnera 4 candidats sur la base des critères suivants :

- **Moyens en personnel (40%)**

La capacité technique sera appréciée au vu de la pertinence et l'adaptation de l'association des compétences du groupement de maîtrise d'œuvre, les qualifications et l'expérience, dont disposent l'équipe du groupement de maîtrise d'œuvre, en lien avec l'objet du concours.

- **Capacités économiques et financières (20%)**

La capacité économique et financière des candidats sera évaluée en fonction de la cohérence du chiffre d'affaires du groupement de maîtrise d'œuvre au cours des trois (3) dernières années civiles, en lien avec les enjeux de l'opération en question.

- **Qualité des références (40%)**

La qualité des références sera analysée sur la base des sous-critères suivants :

- Opération réalisée il y a moins de 5 ans et aux stades livré, travaux, études ou lauréat de concours.
- Exigences environnementales RE2020 objectif 2028 et Effinergie (2020) ou équivalent (E+C- dès E3, labels divers, HQE, démarche HQE... Hors RT2012, et description vague ou générique)
- Construction bas carbone et biosourcée, avec mise en œuvre de matériaux de réemploi.
- Démarche de conception bioclimatique avec anticipation de l'inconfort d'été.
- Surfaces (5 000 m² SP) similaires à notre projet
- Montants travaux (13 M€HT) similaires à notre projet
- Projets portant sur des locaux d'enseignement/Learning center
- Projets portant sur des gymnases
- Construction neuve semi enterrée

Plus le nombre de sous critères « cochés » pour chaque référence est grand, plus la référence est valorisée.

Sur la base de ces critères, l'acheteur va établir la liste des candidats admis à remettre une prestation.

Préalablement à l'établissement de cette liste, l'acheteur procédera à la vérification de la situation des candidats retenus.

Ils produiront dans un délai de 5 jours à compter de la demande de l'acheteur les pièces visées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique à savoir notamment :

- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents
- Le numéro unique d'identification INSEE du candidat permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13
- Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.

Selon les pièces déjà transmises par le candidat et toujours en cours de validité, l'acheteur ne sollicitera le candidat que pour les pièces manquantes.

8. MODALITES DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES ET CONDITIONS DE LA DEMATERIALISATION

- **Modalités de transmission**

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des prestations qui suivent s'imposent aux candidats.

Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de la candidature. Dans cette hypothèse, l'acheteur pourra néanmoins s'il le souhaite demander aux candidats concernés de régulariser leur candidature.

Les candidatures seront remises par la voie électronique via le profil d'acheteur: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Cependant, l'envoi non dématérialisé est admis pour les éléments graphiques demandés plus-haut aux candidats retenus. L'adresse est la suivante :

Université Évry Paris-Saclay
Pôle achats et marchés publics
23 bd François Mitterrand
91 025 Évry-Courcouronnes
Renseignements à marche@univ-evry.fr

Si le candidat adresse plusieurs candidatures différentes, seule la dernière candidature reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

Attention, en conséquence, tout nouveau dépôt d'une candidature doit comporter l'ensemble des documents requis au titre du présent règlement. A défaut, la candidature sera jugée irrecevable.

NB : PRECISIONS SUR LA SIGNATURE DES PIÈCES

L'acte d'engagement doit être signé de façon individuelle. Conformément à l'article R.2182-3 du Code de la Commande Publique du 1er Avril 2019, la signature électronique n'est pas exigée.

Les candidats doivent obligatoirement signer manuscritement leurs documents et en version PDF. En cas de groupement, l'acte d'engagement peut être signé par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires.

Les candidatures et les prestations devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de la prestation correspondra au dernier octet reçu.

■ **Condition de la dématérialisation**

Les candidatures et les prestations parvenues après cette date et heure limites seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, l'acheteur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel l'acheteur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, l'acheteur se réserve la possibilité de rejeter la candidature du candidat.

- standard .zip
- Adobe® Acrobat®.pdf
- Rich Text Format.rtf
- .docx ou .xlsx ou .pptx
- .odt, .ods, .odp, .odg
- le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe »
- ne pas utiliser certains outils, notamment les « macros »
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

9. PRÉSENTATION DES OFFRES

Cette consultation est un concours sur esquisse.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Lettre synthétique	<i>Une lettre synthétique de présentation du projet de deux pages maximum (format A4, portrait, Arial 11) pour information du jury. Cette lettre s'attachera à montrer comment les enjeux du programme ont été perçus et abordés par le candidat.</i>

Document	Descriptif
Mémoire d'exploitation maintenance	<p><i>Un mémoire d'exploitation maintenance de 20 pages maximum qui justifiera les choix de l'équipe au regard de l'exploitation maintenance :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>o Enveloppe et clos couvert : choix au regard de l'entretien, du renouvellement, de l'accessibilité, de la fiabilité et de la durabilité, des points de vigilance listés au paragraphe 6 de ce document.</i> <i>o Installations techniques : dispositions prises pour optimiser l'exploitation maintenance des équipements CVC / Pb / CFO / CFA au regard de l'entretien, du renouvellement, de l'accessibilité, de la fiabilité et de la durabilité.</i> <i>o Conception globale du bâtiment : dispositions prises pour optimiser l'exploitation maintenance du bâtiment ainsi que son nettoyage. Dispositions prises pour faciliter l'évolutivité et la reconfiguration des locaux.</i> <i>o Standardisation et homogénéisation : pour les corps d'état techniques et architecturaux.</i> <i>o Organisation envisagée au sein de la MOE pour assurer tout au long du projet une exploitation maintenance optimale (démarche en coût global, méthode d'analyse, imposition de transmission par les entreprises des notes d'entretien et de maintenance avec chaque fiche technique, note générale à tous les lots concernant la prise en compte de l'exploitation maintenance, définition d'une nomenclature générale pour tous les équipements, obligation de formation de l'exploitant avant la livraison, documents à transmettre en fin de chantier, ...). La diffusion de plans d'exploitation maintenance qui illustreront l'accessibilité aux équipements, les cheminements de maintenance envisagés, l'espace dévolu à l'exploitation maintenance dans les locaux techniques, les dispositions de sécurité mises en œuvre notamment pour accéder aux équipements en toiture, les éventuelles parois fusibles prévues pour le remplacement des gros équipements, les zones accessibles aux éventuelles nacelles, les rayons de girations des gros équipements, ...</i> <p><i>Il est précisé que ces rendus feront l'objet d'une analyse et qu'une partie de la notation des offres sera faite sur le critère de prise en compte de l'exploitation maintenance.</i></p> <p><i>Étude en coût global permettant d'estimer les coûts d'exploitation maintenance ainsi qu'une approche comparative permettant de justifier ses choix. Cette étude sera réalisée sur le bâtiment et sur une durée de 50 ans. Elle intégrera les coûts :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>o D'investissement ;</i> <i>o D'entretien et de maintenance ;</i> <i>o De gros entretien et renouvellement ;</i> <i>o De l'énergie.</i> <p><i>Parmi les coûts de maintenance et d'entretien les plus importants, on peut citer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>o Le nettoyage des locaux, des vitrages... ;</i> <i>o La maintenance courante des équipements (remplacements ponctuels de matériel comme le changement de serrureries, de luminaires, de stores motorisés...);</i> <i>o La maintenance courante du bâti : aménagement intérieur (réfection de peinture, rénovation de sols...), mise en conformité réglementaire (accessibilité, sécurité incendie, électricité...);</i> <i>o La gestion, comprenant la gestion des contrats de service et les contrôles réguliers des installations (ascenseurs, électricité...) y compris les éventuelles installations photovoltaïques ;</i> <i>o Le gros entretien (remplacement de la chaufferie, réfection de toiture, ravalement de façades...);</i> <i>o Les frais d'entretien des espaces verts y compris les toitures végétalisées.</i>
Mémoire explicatif	<p><i>Un mémoire explicatif du projet de 30 pages maximum hors annexes (format A4, portrait, Arial 11) exposant sous forme de texte et de schémas libres, le projet et les choix qui ont contribué à son élaboration selon les chapitres suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>o Parti conceptuel : explication argumentée du parti architectural choisi et en particulier l'intégration du bâtiment dans le site, et la description du traitement des espaces extérieurs.</i> <i>o Réponse au programme fonctionnel : principes d'organisation et de fonctionnement des ouvrages et des espaces, qualité et définition du cadre de vie, organisation des flux et des accès au site, adéquation des ambiances, confort, etc.</i>

Document	Descriptif
	<ul style="list-style-type: none"> o <i>Parti technique :</i> - <i>Description des solutions techniques envisagées pour la construction du gymnase et du Learning Center au regard des contraintes du site et des performances attendues décrites au programme en matière de sécurité, sûreté, fondations, structure, parois, couverture et principaux équipements.</i> - <i>Tous les corps d'état devront être décrits (principes généraux de la construction, principales dispositions quant au respect du règlement de sécurité contre les risques incendies et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, au respect des règles relatives à la sécurité et à la protection de la santé pour les interventions ultérieures).</i> - <i>Description des dispositifs envisagés pour la réalisation de l'opération (chantier, limitation des nuisances etc ...).</i> o <i>Note sur le coût global décrivant les dispositions envisagées en matière d'optimisation investissement / exploitation et de facilité d'entretien et de maintenance.</i> o <i>Une note technique indiquant notamment l'organisation et la méthodologie mises en œuvre par le groupement à chacune des phases de la mission, ainsi que la mobilisation envisagée.</i>
Mémoire méthodologique mission OPC	<p><i>Un mémoire méthodologique relatif à la mission OPC (5 pages maximum), indiquant notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'organisation et la méthodologie mises en œuvre à chacune des phases de la mission, et notamment la mobilisation envisagée.</i> - <i>Pour chaque intervenant proposé : Curriculum-vitae (titres d'études, formation, expérience), et caractéristiques des opérations suivies et des missions réalisées (nature des opérations, allotissement, montants des travaux...).</i> (i) <i>Les principes d'organisation et de phasage du chantier, comprenant : L'organisation générale du chantier en matière d'horaires, d'accès, de circulation, Les moyens proposés pour sécuriser les biens et personnes et limiter les nuisances, Les phases de travaux envisagées par le candidat au regard du programme, La durée par phase et les gestions des interfaces identifiées</i>
Note de présentation de la qualité environnementale	<p><i>Note de présentation de la qualité environnementale</i></p> <p><i>Note de présentation de la qualité environnementale du projet de 25 pages maximum hors annexes (format A4, portrait, Arial 11) décrivant les solutions proposées :</i></p> <p><i>Thématique Certification, Label, Urbanisme et réglementation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Calcul et notice biosourcée.</i> - <i>Rappel de l'engagement à atteindre le niveau Effinergie RE2020 sur la totalité du projet.</i> - <i>Évaluation des cibles du décret tertiaire et Note justifiant de l'engagement et détaillant les moyens prévus à cet effet.</i> - <i>Notices justificatives du respect de la loi APER et de l'Arrêté du 30 juin 2022 relatif à la sécurisation des infrastructures de stationnement des vélos.</i> <p><i>Thématique Performance Énergétique et Bas carbone :</i></p> <p>a) <i>performance énergétique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Note justifiant de l'engagement à atteindre les objectifs RT et RE et détaillant les moyens prévus à cet effet, ainsi que la démarche de conception bioclimatique.</i> - <i>Note technique détaillant les performances thermiques des parois opaques et vitrées.</i> - <i>Note technique descriptive des intentions et performances des systèmes et équipements pour les lots CVC, CFO/CFA et Pb.</i> <p>b) <i>Construction bas carbone</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Note justifiant de l'engagement à atteindre les objectifs RT(EGES) et RE2020 (Ic construction) et détaillant les hypothèses prises et les résultats d'une ACV simplifiée.</i> <p>c) <i>Performance en phase d'exploitation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Note descriptive de l'organisation prévue.</i> - <i>Rapport d'étude en coût global.</i> <p><i>Thématique Confort d'été et Qualité sanitaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Note descriptive des moyens mis en œuvre pour assurer le confort d'été.</i> - <i>Note justifiant les choix de conception pour maximiser la qualité sanitaire.</i> <p><i>Thématique Gestion des ressources :</i></p> <p>a) <i>Matériaux bas-carbone :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Note descriptive des matériaux et produits mis en œuvre et de la démarche de</i>

Document	Descriptif
	<p>réemploi.</p> <p>b) Gestion de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Calcul du taux de végétalisation et CBS. - Note de calcul EP intégrant le calcul du taux d'imperméabilisation. - Note de calcul global des consommations d'eau et des mesures d'économie prises conformément au programme. <p>Thématique Exploitation-Maintenance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mémoire d'exploitation maintenance et plans d'exploitation maintenance ; - Note technique justificative de moyens visant à faciliter le re-cloisonnement des espaces de bureaux ; <p>Ces éléments pourront renvoyer à des annexes pour permettre d'apporter des précisions sur les études, notes et calculs effectués. La lecture des annexes ne devra néanmoins pas être nécessaire à la compréhension de la note.</p> <p>Le candidat complètera le tableau Excel fourni en annexe au stade offre « Tableau des attendus environnement.xls ».</p>
Tableau décomposition des coûts	Le tableau de décomposition des coûts fourni en annexe au stade offre compléter, accompagné d'une note sur la compatibilité du projet présenté avec l'enveloppe financière allouée par la maîtrise d'ouvrage aux travaux
Tableau récapitulatif des surfaces	Le tableau récapitulatif des surfaces complété (fourni en annexe au stade offre) avec le code couleur d'identification des groupes de locaux.
Planning réalisation opération	Un planning de réalisation de l'opération optimisant le délai global nécessaire pour mener à bien l'opération et dans lequel seront précisées les interventions préalables nécessaires à la réalisation du projet soit à minima : phases d'études, consultation et attribution des marchés de travaux, réalisation des travaux y compris préparation, essais et réceptions, et phasage de la cour. Le planning doit s'inscrire dans le calendrier prévisionnel de la maîtrise d'ouvrage (délai global / date de livraison)
Cahier graphique A3	Cahier graphique A3 de chacun des documents graphiques listés ci-avant (1 page A3 par élément graphique) – 2 exemplaires papier : plans masse, plans des niveaux et de toiture, coupes, façades principales, cahier des vues intérieures, cahier des vues extérieures)
Documents graphiques	<p>Documents graphiques</p> <p>Les documents graphiques décrits ci-après seront présentés en couleur sur 2 panneaux en carton mousse (épaisseur 10mm) de format A0 portrait</p> <p>Panneau 1 : En partie haute Vue extérieure imposée – Vue à hauteur d'œil du gymnase et du Learning center depuis la rue principale (accès principal) D'autres vues au choix</p> <p>Au centre Un plan masse au 1/200ème, comprenant les abords immédiats En partie basse 2 façades au 1/200ème</p> <p>Panneau 2 : En partie haute 2 vues intérieures imposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vue à hauteur d'œil de l'intérieur de la salle de sport • Vue à hauteur d'œil de l'intérieur des salles de cours <p>Au centre , les plans de chaque niveau au 1/200ème, dont toiture. En partie basse, 1 coupe transversale au 1/200ème, 1 coupe longitudinale au 1/200ème, permettant d'apprécier le travail de la topographie</p> <p>Les côtes NGF seront précisées et le niveau du terrain naturel sera représenté par un trait épais.</p> <p>En bas de chaque panneau, un bandeau divisé en trois parties, comprenant de gauche à droite un espace libre, le nom de l'opération : « PROJET DE LEARNING CENTER - UNIVERSITE ÉVRY PARIS-SACLAY » et le numéro du panneau</p>
1 copie (tirage plié) format A0 de chacun des panneaux	1 copie (tirage plié) format A0 de chacun des panneaux
Une réduction au format A3 de chacun des panneaux	Une réduction au format A3 de chacun des panneaux

10. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Conformément à l'article R.2152-7 du Code de la commande publique, les offres seront **hiérarchisées** par ordre décroissant, de la mieux classée à la moins bien classée, sur la base des critères de sélection suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Critères de jugement des offres	
1. - Qualité de l'intégration urbaine et qualité architecturale	<ul style="list-style-type: none">- Respect des exigences urbaines réglementaires (PLU, PPRI etc.)- Grandes lignes du parti architectural.- Traitement des espaces extérieurs.- Traitement de la lumière.
2. - Adéquation et conformité du projet au programme fonctionnel	<ul style="list-style-type: none">- Respect du programme en termes quantitatif et qualitatif.- Positionnement des entités et fonctionnalités du projet.- Organisation des flux et des accès au site, positionnement des accès et circulations.- Traitement de l'accessibilité.
3. - Adéquation et conformité au programme technique	<ul style="list-style-type: none">- Adéquation des dispositions techniques envisagées en réponse aux contraintes du site.- Qualité et pérennité des matériaux
4.- Qualité environnementale	<ul style="list-style-type: none">- Adéquation des dispositions techniques envisagées en réponse aux exigences de qualité environnementale prévues dans le programme, notamment en ce qui concerne les performances énergétiques et carbone attendues
5. - Adéquation et conformité au programme d'exploitation maintenance	<ul style="list-style-type: none">- Adéquation des dispositions techniques envisagées en réponse aux exigences d'exploitation maintenance prévues dans le programme
6. - Adéquation et fiabilité des estimations financières du projet et des délais	<ul style="list-style-type: none">- Adéquation du projet avec l'enveloppe financière affectée aux travaux et crédibilité financière du projet.- Adéquation des délais avec les objectifs de la maîtrise d'ouvrage.

11. MODALITES GENERALES

■ Variantes :

Sans objet.

■ Droits de propriété et publicité des projets :

Les prestations des lauréats retenus ne peuvent être utilisées par l'acheteur que lorsqu'il confie à son auteur une mission de maîtrise d'œuvre.

Les prestations des autres candidats ne peuvent être utilisées en tout ou partie par l'acheteur sans accord de leurs auteurs.

■ Exposition des projets :

L'acheteur se réserve le droit de ne pas donner suite au présent concours.

Dans tous les cas, à l'issue de la procédure, l'acheteur prévoit une exposition des projets des candidats.

La participation à la consultation vaut autorisation de la part des candidats pour une exposition nominative de l'équipe candidate concepteur du projet. Le candidat remettra avec sa prestation l'autorisation dont le modèle est joint en annexe au présent RC dûment signée par lui.

■ **Informations techniques en cours d'élaboration des prestations :**

Après avoir été sélectionnés, les candidats peuvent poser des questions, via le profil acheteur <https://marches-publics.gouv.fr/> relatives au Pôle Achats et Marchés Publics au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres. Il ne sera répondu à aucune question orale.

Le Pôle Achats et Marchés Publics répondra à l'ensemble des questions sous forme d'un envoi unique adressé à tous les concurrents au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

■ **Mise au point :**

L'acheteur se réserve le droit, au stade de l'attribution du présent marché, en accord avec le soumissionnaire retenu, de procéder à une mise au point des composantes du présent marché avant sa signature.

Cette mise au point ne doit pas avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles de l'offre ou du marché dont la variation serait susceptible de fausser la concurrence ou d'avoir un effet discriminatoire.

■ **Modalités d'envoi des propositions dématérialisées :**

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des prérequis techniques et de la notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation Place et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou des offres, le candidat est invité à se rapprocher du Pôle Achats et Marchés Publics de l'Université.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Chacun des « dossiers » ou « répertoires » électroniques intégrés dans le « pli » électronique transmis formant la candidature ou la prestation devront être nommés tel que défini sur le profil acheteur.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrement de son offre avant envoi.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par l'acheteur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

L'acheteur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Copie de sauvegarde : Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde envoyée dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des prestations, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les prestations transmises par voie électronique

- une candidature ou une prestation électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des prestations.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par l'acheteur s'il n'est pas ouvert.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé en recommandé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

Université Evry Paris-Saclay
Pôle Achats et Marchés Publics
23 boulevard François Mitterrand 91025 Evry-Courcouronnes
Prestation pour le concours relatif à la construction du Learning Center
Candidat :

NE PAS OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

■ Auditions :

Il est procédé à des auditions des candidats dans les conditions suivantes :

Les candidats sélectionnés seront convoqués à une ou plusieurs auditions afin de présenter leurs propositions. Les dates, horaires, adresses et modalités seront précisés dans la convocation. Un procès-verbal sera établi à l'issue de l'audition.

■ Suite donnée au concours :

A la suite du concours, un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence sera conclu avec le lauréat attributaire du marché.

12. PRIME

Chaque candidat ayant été sélectionné à remettre une offre, et si cette dernière est conforme au règlement du concours, recevra une prime d'un montant de 75 000 €HT, TVA en sus au taux de la réglementation en vigueur.

La rémunération du contrat de maîtrise d'œuvre tiendra compte de la prime reçue par le lauréat.

Le jury se réserve la possibilité de réduire ou de supprimer la prime des candidats dont les prestations remises, avant audition éventuelle, seraient jugées incomplètes ou non conformes au programme selon les modalités suivantes :

Offre irrégulière : offre incomplète et/ou ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de la consultation. Notamment : - Non-respect des conditions de remise des offres conformément aux articles du présent Règlement de Consultation - Absence de l'une des pièces exigées pour la remise de prestation - Prestation dont l'exécution implique des conditions méconnaissant la législation en vigueur	Suppression de la prime
Offre inappropriée : prestation présentant une réponse sans rapport avec le besoin de l'acheteur qui équivaut à une absence d'offre	Suppression de la prime
Offre Inacceptable : prestation dont le financement ne peut être réalisé par les crédits alloués au marché après évaluation du besoin à satisfaire	Suppression de la prime
Prestation de qualité insuffisante et imprécisions dans les documents remis	Selon le degré d'insuffisance, montant affecté d'un abattement au plus égal à 50% de la prime

Le versement de la prime aux candidats s'effectuera sur la base de la proposition du jury dans un délai de 30 jours à compter de la date à laquelle le jury remettra le procès-verbal d'examen complet des prestations et formulera son avis motivé. Le règlement de concours associé à la proposition du jury servira de justificatif pour la mise en paiement de l'indemnité.

13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des candidatures leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/> et par mail à l'adresse suivante : nicolas.dauphin@univ-evry.fr.

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidatures à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Versailles
56 avenue de Saint Cloud
78010 Versailles
Téléphone : 01 39 20 54 00
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Télécopie : 01 39 20 54 87
Site internet : versailles.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Maîtrise d'œuvre du 30 mars 2021](#)

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné (e)
agissant en qualité de
déclare sur l'honneur
que l'entreprise (Nom et adresse)
inscrite au registre du commerce et/ou registre des métiers sous le numéro

- n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du code de la commande publique et en conséquence :
 - n'a pas fait l'objet d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues :
 - aux articles [222-34 à 222-40](#), [225-4-1](#), [225-4-7](#), [313-1](#), [313-3](#), [314-1](#), [324-1](#), [324-5](#), [324-6](#), [421-1 à 421-2-4](#), [421-5](#), [432-10](#), [432-11](#), [432-12 à 432-16](#), [433-1](#), [433-2](#), [434-9](#), [434-9-1](#), [435-3](#), [435-4](#), [435-9](#), [435-10](#), [441-1 à 441-7](#), [441-9](#), [445-1 à 445-2-1](#) ou [450-1](#) du code pénal,
 - aux articles [1741 à 1743](#), [1746](#) ou [1747](#) du code général des impôts
 - ou pour recel de telles infractions, ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre Etat membre de l'Union européenne.
 - a souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale ou sociale et a acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles dont la liste est fixée par voie réglementaire
 - n'est pas en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.640-1 du Code du commerce ou de faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer au sens des articles L. 653-1 à L. 653-8 ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.
 - n'est pas en état de redressement judiciaire au sens de l'article L.631-1 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ou justifie d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché.
 - n'a pas été sanctionnée pour méconnaissance des obligations prévues aux articles [L. 8221-1](#), [L. 8221-3](#), [L. 8221-5](#), [L. 8231-1](#), [L. 8241-1](#), [L. 8251-1](#) et [L. 8251-2](#) du code du travail ou condamnée au titre de l'article L. 1146-1 du même code ou de [l'article 225-1 du code pénal](#) ;
 - a, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la procédure de passation du marché, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-1 du code du travail ;
 - n'a pas été condamnée au titre du [5° de l'article 131-39 du code pénal](#) ou, en cas de personne physique, n'a pas été condamnée à une peine d'exclusion des marchés publics.
 - ne fait pas l'objet d'une mesure d'exclusion des contrats administratifs en vertu d'une décision administrative prise en application de l'article L.8272-4 du code du travail.
- **est en règle** au regard des articles [L. 5212-1](#) à [L. 5212-11](#) du code du travail **concernant l'emploi des travailleurs handicapés.**
- **n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique ou justifiera des mesures nécessaires pour corriger les manquements énoncés** et établit que sa participation à la procédure de passation du marché n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

Le candidat s'engage à informer sans délai l'acheteur de tout changement dans sa situation au cours de la procédure de passation du marché.

Fait à

Le

Signature

ANNEXE - EXPOSITION DES ESQUISSES

Je soussigné (e)

Autorise l'acheteur à procéder à l'exposition des esquisses et/ou maquettes (ci-après, de manière globale, les "esquisses") réalisées dans le cadre du projet de réponse au présent concours.

Dans ce cadre, je cède, à titre gratuit, à l'acheteur qui l'accepte, et à titre non-exclusif, pour la durée légale des droits d'auteur, pour la France, mes droits d'exploitation sur les esquisses suivantes :

[description]

[.]

Les droits ainsi cédés comprennent strictement :

- le droit de reproduction ou de faire reproduire par tout tiers, tout ou partie des esquisses, sur tout support, notamment papier, optique, numérique, informatique ou électronique, pour les besoins de l'exposition des esquisses dans le cadre de la présente consultation, y compris par reproduction au sein d'une base de données ou photothèque analogique ou numérique;
- le droit de représentation ou de faire représenter par tout tiers, les esquisses par voie d'exposition physique dans un ou plusieurs lieux au choix de l'acheteur ou dans l'environnement numérique sur le(s) site(s) internet de l'acheteur ou choisi(s) par lui, ce auprès ():
 - du public en général
 - de catégories de publics en particulier :
- le droit de modifier et de retoucher le format d'image aux fins de la réalisation de plaquette, dépliant, brochure, prospectus, billet ou invitation, affiches, que ces éléments soient commercialisés ou distribués à titre gratuit; d'incorporer des éléments textuels conformément à la finalité du présent concours;
- le droit de constituer une base de données ou une photothèque analogique ou numérique desdites esquisses dans le respect des finalités du présent concours;
- Je garantis à l'acheteur la jouissance pleine et entière des droits cédés aux termes des présentes. A ce titre, je garantis que :
- les esquisses transmises dans le cadre du présent concours ne constituent pas une contrefaçon ou une atteinte à tout autre droit appartenant à un tiers ;
- je suis bien titulaire des droits cédés sur les esquisses ;
- rien ne s'oppose à la libre disposition par l'acheteur des droits objet de la présente cession, et notamment, que je n'ai pas manqué, et ne manquera, à aucune obligation au titre d'une quelconque convention qui serait de nature à remettre en cause les droits acquis par l'acheteur ;
- aucun litige ou procès n'est en cours ou sur le point d'être intenté, susceptible de mettre en cause les droits cédés à l'acheteur sur les esquisses ;

La présente autorisation est régie par la loi française.

Fait à, le.....

En un seul exemplaire

Lu et approuvé/ Signature